

Monsieur le Sénateur,

Vous avez eu l'amabilité de nous communiquer le projet de loi sur la biodiversité, et nous vous en remercions.

Nous nous sommes rencontrés lors de la journée des sols, au Sénat, le 3 décembre dernier et vous nous aviez très généreusement accordé un entretien qui est disponible sur notre site « Esperanza21.org » <https://www.youtube.com/watch?v=QxEzEfPeOnE>

Nous vous félicitons de la méthode de concertation et de ce projet de loi qui, s'appuyant sur le concept scientifique, précise et régleme positivement la valorisation et la reconquête de la biodiversité, donc des paysages, sur notre territoire national.

A défaut, d'une analyse détaillée et exhaustive des articles du projet, nous nous rallions aux propositions exprimées par FNE.

En revanche, nous nous interrogeons sur les mots « nature » et « environnement » cités dans le texte.

Nous nous demandons comment ces deux idées sont reconnues juridiquement, malgré la « Charte de l'environnement » accolée à la Constitution française et le « Code de l'environnement ».

En effet, il nous apparait que, dans la culture générale, on emploie le plus souvent « environnement » comme un synonyme au mot « nature ».

Or, l'un et l'autre souffrent de polysémie difficilement compatible, selon nous, avec les rigueurs scientifique et juridique.

Dans nos conditions modernes de vie, nos environnements relèvent autant de composantes sociales et culturelles que physiques et biologiques. Plus de la moitié de l'humanité vit (*hors sol !*) dans des écosystèmes urbains et nous savons l'importance des contextes socioculturels pour la vie de chacun.

A nos yeux, il serait regrettable que la diversité des conditions environnementales, écologiques et socioculturelles, ne soit pas reconnue par la législation française.

Avec l'espoir que, malgré sa généralité, cette réflexion vous sera utile,

Veillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de toute notre reconnaissance et nos vœux de plein succès pour cette nouvelle loi.

Jacqueline Fihey et Maurice Fay  
Pour l'association Esperanza21.